

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

Adoption du compte rendu du CA du 9 novembre 2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 9 novembre 2018 à 14h

Compte rendu

Aujourd'hui vendredi 9 novembre deux mille dix huit à quatorze heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Delphine JAMET, Estelle GENTILLEAU, Emilie KUZIEW
MM. Fabien ROBERT, Cyriaque MONIEZ, Paul DUPOUY, Sébastien VONIER, Jean Charles ZEBO, Guillaume POUDEVIGNE

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Constance MOLLAT par Mme Emilie KUZIEW, Mme Claire JACQUET par M. Jean Charles ZEBO, M. Didier ARNAUDET par M. Sébastien VONIER, M. Marc LAFOSSE par Mme Estelle GENTILLEAU, M Mathieu HAZOUARD par Mme Delphine JAMET

Etaient excusés, non représentés :

Mmes Arielle PIAZZA, Elisabeth TOUTON, Dominique IRIART
MM Arnaud LITTARDI, Didier LALLEMENT, Benoit MARTIN, Benjamin PALETTE

Le président ouvre la séance à 14h

Le Président indique que la newsletter version papier a été distribuée aux administrateurs. Elle mentionne les partenariats et événements extérieurs, avec la bibliothèque Mériadeck, le déplacement à Vienne de la plateforme art, le projet *carton rouge innovation* avec Kedge et

l'enscpb : cela nous rappelle que l'école a une activité culturelle publique, avec des événements publics. Le rapport d'activité est remis aux administrateurs, document riche, illustré, bien fait, qui rend compte du travail de l'école. Une version numérique sera transmise à ceux qui le souhaitent.

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Adoption du compte rendu du CA du 5 juillet 2018

Madame Jamet précise qu'elle n'avait pas donné officiellement son pouvoir. En l'occurrence pas de problème pour ce conseil là puisqu'il a été donné à Cyriaque Moniez, néanmoins, elle souhaite être consultée avant.

Monsieur Alexandre s'excuse pour cette erreur due au fait que beaucoup d'administrateurs laissent leur pouvoir en blanc.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Point d'information du Directeur – actualités du 1^{er} semestre

Le livret de l'étudiant a été édité, et est en ligne depuis la rentrée. Il est le résultat du travail de reconfiguration de ces deux dernières années/séminaires, avec la restructuration du cursus, l'option design, question interne mais aussi nationale liée au nouveau diplôme design de fin de 3^{ème} année. La mise en place de *parcours sup*, qui requiert toute notre vigilance car elle touche au recrutement des étudiants. Nous avons tous eu connaissance des remous et insatisfactions des étudiants à la rentrée, mais pas d'informations concernant les établissements, notamment les écoles d'art, qui sont prudentes pour intégrer le dispositif afin de garder la main sur leur recrutement.

Quelques écoles d'art bénéficient de *parcours sup* et font retour d'une augmentation des recrutements mais aussi de la relativisation du désir et de la capacité d'entrée dans ces études.

A signaler l'expo du Pavillon au CAPC, la progressive occupation de Brazza aux côtés de Zébra et Pola avec des perspectives de collaborations, et un travail d'investissement des lieux à produire par l'école, notamment avec l'équipe de master design et les étudiants, à savoir comment peuvent être pensés les aménagements appropriés. Ce sont 540m2 supplémentaires indispensables aujourd'hui pour redonner un peu d'air aux étudiants qui manquent d'ateliers individuels, et qui le seront encore davantage pendant les travaux à venir.

Toujours nos collaborations avec Mollat, l'Utopia, le TNBA, la bibliothèque, notamment avec l'Unité de recherche Edition (partie autour des médias, art).

Enfin, la reconfiguration du site internet, livré en décembre : renové, plus clair et plus convivial.

Présentation du rapport d'activité de l'année universitaire 2017-2018

Monsieur Alexandre indique que l'introduction (page 9) résume les grandes lignes de notre année : structuration des études, parcours et plateforme, avec un gain en clarté pour les étudiants et de notre communication extérieure. La mobilité obligatoire en 4^e année avec les partenaires internationaux, une proposition individualisée, des moyens budgétaires accrus affectés à ces mobilités, tout en activant aussi tous les dispositifs de bourses et d'aides possibles, régionaux et nationaux.

D'autres éléments : un recrutement fort en 1^{er} cycle grâce à des efforts sur la communication avec le site internet, la participation à des salons avec le réseau grand 8. Une attractivité régionale, nationale et internationale qui se vérifie avec beaucoup d'entrées en cours d'études par rapport aux années précédentes et beaucoup de demandes d'étudiants étrangers entrants (Israël, Inde, Brésil, Mexique).

Un programme immobilier qui a beaucoup avancé en terme d'études, mais aussi au niveau des discussions avec nos partenaires : Ville, Etat, Métropole, pour des travaux effectifs en 2022-2024. Nous sommes au quotidien sur ce dossier, avec une implication de tous les agents par la programmiste.

Les locaux du quai de Brazza, avec une projection immédiate comme outil pour les masters art, ainsi qu'une projection d'occupation à moyen terme (jusqu'à la fin des travaux), en le mettant à niveau.

Venue de la Métropole comme financeur, avec la signature d'une convention pluriannuelle actant une dotation de 50 000 € par an sur 3 ans.

Enfin, une contractualisation en cours avec les financeurs publics pour acter une progression de leur dotation respective.

Débat d'orientations budgétaires 2019 – DOB 2019

Monsieur ROBERT expose que le DOB porte sur jusque 2022, en raison de la perspective de l'accréditation de l'établissement : il est important de souligner que l'Ecole est à l'un de ses tournants. Il est question des réseaux, avec l'Université, l'ANdEA, le grand 8, les campus internationaux. L'accréditation des ministères de la culture et de l'enseignement supérieur, une option design, un 3^{ème} cycle, et les projets de recherche.

La question immobilière avance bien même si nous devons être conscients que le projet de l'école fait partie d'une longue liste composée d'autres établissements municipaux.

Les effectifs des étudiants et des cours publics.

2019 sera la 7^{ème} année d'autonomie, c'est un cap financier à passer, sans variation des dotations des collectivités partenaires, l'arrivée de la Métropole est une bouffée, mais cela ne pourra pas continuer comme ça. La masse salariale augmente mécaniquement, avec une progression à effectif constant de 2,35% des charges RH TCC en moyenne, qui n'est pas compatible avec des recettes fixes. Les dépenses augmentent, avec l'autonomisation à venir (informatique et

bâtiment), le Café Pompier, les nouveaux lieux (Pargade), et l'amortissement de nos investissements. Les recettes sont fixes : Ville, Etat, Région, avec néanmoins une perspective majeure de convention pluriannuelle avec une clause de révision pour accompagner la hausse mécanique des RH (qui représentent logiquement +80% des dépenses). Donc peu de marges de manœuvre : les droits d'inscription, dont l'augmentation n'est pas exclue, mais cela pèse peu. Il y a une amélioration de la qualité du service fournie aux étudiants avec la gratuité des outils et matériels, mais une augmentation des recettes est nécessaire pour maintenir ce niveau. Le DGS de la Ville vient en janvier visiter l'école, ce sera l'occasion de l'y sensibiliser.

Madame Jamet constate que les augmentations des dotations des collectivités ne pourront en conséquence pas être inscrites en recettes au prochain budget.

Monsieur Robert confirme que les dépenses devront être ajustées en conséquence avec les leviers existants. Les recettes supplémentaires feront l'objet d'une DM.

Madame Jamet demande ce qu'il en est de la Région.

Monsieur Alexandre indique qu'elle s'est engagée à recevoir le Président et Dominique Iriart et qu'elle va établir son plan d'investissement, notamment pour accompagner le projet immobilier.

Monsieur Robert rappelle que l'EBABX est sous dotée par rapport aux autres écoles.

Monsieur Pasqualini précise que Bordeaux ne fait partie des écoles de Nouvelle Aquitaine les plus maltraitées mais il y a une disparité de traitement, et rien n'a été revu au niveau de la Grande Région.

Monsieur Robert confirme que la Région a revu 80% de ses dotations, restent les 20% les plus difficiles, dont ses écoles d'art.

Monsieur Vonier signale que qu'à Poitiers Angoulême, la Région a compensé le désengagement de la Ville.

Monsieur Pasqualini constate une grande disparité, même de la part de la Drac.

Monsieur Alexandre expose que les écoles de Bordeaux et Pau ont le même ratio, Limoges est une école nationale. Le cas spécifique d'Angoulême Poitiers -ex-gip Etat Région-, fausse la moyenne.

La moyenne nationale d'implication de la Région est de 6% ; pour l'EBABX, c'est 3%.

Monsieur Robert expose que le reste à financer pour 2019 est de 100 000 €, pas impossible à réaliser une fois réaffectés des fonds du l'investissement vers le fonctionnement. L'EBABX a des fonds propres disponibles, qui ne doivent toutefois pas être amoindris.

Décision portant autorisation donnée au Président pour la signature d'une convention de partenariat entre l'EBABX et l'association « Alumni et amis de l'EBABX » **Délibération D.19-2018**

Monsieur Pasqualini expose qu'il s'agit d'une nouvelle association. Il existait une seule asso, pour les élèves et anciens et dont la mission exclusive de fait, est le fonctionnement du Café Pompier. Il y en a dorénavant 3.

Le Café Pompier, dont la vocation est la gestion et réalisation des repas du midi et des concerts dans le lieu éponyme ;

Une asso étudiante avec plusieurs missions classiques : récupérathèque, aide aux étudiants, des opérations spéciales, des voyages etc...

Une asso d'anciens-alumini, y compris les amis, pour mettre en évidence et rendre visible le réseau de l'école. Son président est Philippe Bouthier, très impliqué

1 bureau partagé leur est dédié.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant modification de la composition du Conseil Pédagogique Scientifique et de la vie étudiante – CPSVE **Délibération D.20-2018**

Monsieur Alexandre expose qu'il est proposé que la composition des représentants étudiants et enseignants soit à l'image des cursus tels que structurés actuellement. Cela paraît plus simple et normal de représenter la réalité de cette nouvelle organisation. Il s'agit de modifier la composition pour les prochaines élections : en passant de 9 à 10 représentants.

Madame Jamet demande si cette proposition a été soumise au préalable aux représentants.

Monsieur Alexandre confirme que cela a été vu avec eux dès la rentrée.

Monsieur Moniez confirme cette concertation et indique que de nouvelles élections ne sont en effet pas nécessaires.

Adoptée à la majorité, 1 abstention

Décision portant adoption du règlement intérieur actualisé applicable aux étudiants et aux élèves des cours publics **Délibération D.21-2018**

Monsieur Alexandre expose que les règlements intérieurs ont été toilettés sur les articles relatifs au prêt de matériel, aux accès aux ressources, responsabilités ; puis remis aux étudiants et aux

élèves. Ces textes sont opposables donc doivent être formellement adoptés par le Conseil d'Administration.

Madame Jamet questionne sur l'article 19 qui permet de fumer dans les cours des bâtiments, ce qui est normalement interdit.

Monsieur Pasqualini en convient. Il indique que dans le cadre de la transformation progressive de nos rapports avec le Café Pompier, l'école va se réapproprier la cour de l'annexe, pour des questions de sécurité, hygiène, accès. L'entrée du café est l'entrée de l'école, qui doit également revenir sous notre responsabilité. Et dans ce cadre là, il y a une tolérance pour fumer dans la cour.

Madame Jamet demande ce qu'il en est du vapotage, dont la mention devrait être ajoutée pour éviter la problématique.

Monsieur Pasqualini indique que dans une école d'art, nous devons écrire un règlement intérieur qui permet un espace de liberté fondamental. Cela touche très largement les enseignants au même titre que les étudiants. Il faut donc au moins être net dans le règlement intérieur pour préciser cela. Le Café Pompier a remis au propre ce type de précisions dans son fonctionnement.

Madame Kuziew précise que le code du travail interdit le vapotage dans les lieux de travail et accueillant des mineurs.

Monsieur Zébo constate que le règlement s'applique aux 2 bâtiments, qu'en est il pour Brazza.

Madame Nève répond qu'un règlement adhoc sera proposé au regard des horaires et spécificités.

Madame Jamet demande s'il est signé par les étudiants.

Monsieur Alexandre précise que l'inscription à l'école vaut acceptation du règlement.

Monsieur Vonier indique qu'il n'est pas lu par les étudiants. Il demande que soit fait un effort sur les horaires des ateliers, harmonisation et communication.

Monsieur Dupouy répond qu'au regard de l'implication des techniciens sur les modules et de la disparité des ateliers, l'harmonisation des horaires semble difficile. L'affichage est globalement fait, sauf ajustements en phase de rentrée. Il souligne que la représentation des techniciens est insuffisante au cpsve pour être constructive.

Monsieur Robert rappelle que le Conseil d'Administration n'est pas le lieu de ce type de décisions.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant modification des durées d'amortissement de machines d'ateliers acquises en 2018

Délibération D.22-2018

Monsieur Alexandre expose qu'il s'agit de limiter l'impact des charges d'amortissement qui permettent de financer le remplacement des biens achetés en investissement. Il y a eu beaucoup d'investissements ces dernières années, ce qui porte à 100 000 € d'amortissement prévisionnel pour l'année 2019. Il s'agit de prolonger la durée d'amortissement de machines qui ont manifestement une durée de vie supérieure, en l'occurrence 3 machines. Malgré tout, cela a un petit impact.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant montant des participations étudiantes à des voyages internationaux pour l'année universitaire 2018-2019

Délibération D.23-2018

Monsieur Alexandre expose que 3 voyages sont prévus. La règle adoptée en CA, prévoit que l'école prend en charge 50% du transport des étudiants. Pour y déroger, il faut un vote du CA, ce qui se présente quasiment à tous les conseils d'administration.

Une réflexion devra être engagée à moyen terme sur ces règles d'aides au voyage des étudiants.

3 voyages donc : au Canada (8 étudiants), Andalousie-Maroc (12 étudiants) et Lyon (8 étudiants), pour lesquels l'école engage les dépenses et les étudiants versent une participation.

Un engagement ferme des étudiants a été requis avant d'engager les dépenses et de présenter ce texte au Conseil.

Monsieur Pallette demande ce qu'il en est du voyage à Toulouse du parcours *tout doit apparaître*.

Madame Nève répond que c'est la règle générale qui s'applique : un remboursement de 50% aux étudiants sur justificatifs.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant prise en charge exceptionnelle dûment motivée de l'intégralité des frais de voyage pour un séjour d'études au Brésil d'un étudiant

Délibération D.24-2018

Monsieur Robert expose qu'il s'agit de soutenir la mobilité d'un étudiant en 4^{ème} année, pour aller au Brésil.

Monsieur Alexandre confirme que ce type de situation va se multiplier : nous avons 42% d'étudiants boursiers, et cette année nous saurons précisément à quel niveau de bourse ils sont ; avec le logement très compliqué à Bordeaux, un dispositif spécifique est à penser.

Madame Jamet demande si le changement politique au Brésil peut impacter cette mobilité étudiante.

Monsieur Robert ajoute que le Brésil est un état fédéral, avec en conséquence des disparités de situation.

Monsieur Alexandre rappelle que nous avons connu la même situation en Turquie au moment des attentats et coup d'Etat.

Madame Jamet et Monsieur Dupouy remarquent que la question du visa peut se poser et compliquer la vie sur place et les mobilités.

Monsieur Alexandre répond que le Ministère des affaires étrangères / l'institut Français accompagnent l'école.

Monsieur Zébo remarque que c'est aussi l'occasion pour les étudiants et les établissements de tisser des liens très importants.

Monsieur Pasqualini confirme que l'école est attentive aux questions de sécurité et mesures de base à respecter.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant remboursement motivé des frais d'inscription d'une élève des cours publics pour l'année universitaire 2018-2019

Délibération D.25-2018

Monsieur Fabien Robert expose qu'une élève des cours publics sollicite le remboursement de ses droits d'inscription en motivant sa demande.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Vonier demande si un bilan artistique et financier du Pavillon sera fait.

Monsieur Robert propose qu'un bilan soit présenté au prochain CA. Il s'agit d'une action importante pour l'école, pour Bordeaux, il faut faire le nécessaire pour la réussir mais pas au détriment de l'école et de ses étudiants.

Monsieur Pasqualini confirme que le Pavillon a été un effet d'aubaine pour les partenariats, les opportunités. Pour la prochaine édition, nous attendons toutes les assurances de ces apports financiers et partenariats supplémentaires pour établir ce 3^{ème} cycle. Cela nous permet d'entrer dans un dialogue, une articulation pour être reconnu par les instances (Région, Métropole) comme établissement d'enseignement supérieur, ce qui aidera à consolider cette phase difficile.

Madame De Singly regrette que les enseignants n'aient pas été associés au Pavillon : d'où un manque de visibilité et d'accompagnement des étudiants.

Monsieur Dupouy ajoute que le Pavillon a mobilisé beaucoup de ressources techniques internes, et qu'une autre est à réfléchir pour les prochaines éditions.

Monsieur Pasqualini remarque que Nicolas Milhé a été mobilisé pour la Grande Evasion et Thierry Lahontâa pour le Pavillon. Un lien sera fait cette année avec la 6^{ème} année, le Papillon, et le Pavillon accueillera des artistes plus mûrs.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance à 15h15.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 18 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

26 DEC. 2018

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

D.26-2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Délibération n°26-2018 portant adoption des divers droits d'inscription à l'EBABX

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour avoir accès à l'ensemble des formations artistiques assurées par l'EBABX, un droit d'inscription annuel est demandé aux étudiants du supérieur et élèves des cours publics, ainsi que des droits pour accéder aux concours d'entrée et workshop.

En regard des orientations posées lors du débat d'orientations budgétaires lors du CA du 9 novembre 2018 d'une part, et de l'élaboration du Budget Primitif BP 2019 d'autre part, il est proposé un maintien de l'ensemble de ces droits à l'identique de ceux adoptés le 21 décembre 2017 par délibération D.30-2017.

En annexe à cette délibération est présenté l'étude de nos publics et tarifs en cette année 2018-2019, avec des repères issus des autres écoles au plan national, régional et métropolitain tant pour ce qui est de nos étudiants que des élèves de l'EBABX.

Pour les étudiants

	Proposition 2019-2020
Etudiant non boursier	529 euros
Etudiant boursier	342 euros

Pour les cours publics

	Proposition 2019-2020
Tout cours de 1,5 h hebdo	168 euros
Tout cours de 2h hebdo	318 euros
Tout cours de 2,5h hebdo	340 euros
Tout cours de 3h hebdo	384 euros

Il est proposé le maintien des réductions tarifaires suivant les cas :

- inscription à 2 ateliers ou cours : - 10% sur l'ensemble de la cotisation
- inscription à 3 ateliers ou cours : - 20% sur l'ensemble de la cotisation
- inscription à 4 ateliers ou cours et au-delà de 4 : -30% sur l'ensemble de la cotisation

Etudiants et demandeurs d'emploi : - 30% par rapport au tarif plein précédent

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

D.27-2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Délibération n°27-2018 portant adoption des dotations d'aide aux diplômes

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les études artistiques dispensées à l'EBABX intègrent un certain nombre de technologies. De ce fait, l'investissement financier que les étudiants consacrent à leurs réalisations artistiques, et particulièrement à leur projet de diplôme, prend de plus en plus d'importance.

Pour cette session 2019, il convient de renouveler l'attribution d'une bourse d'aide aux étudiants, sur les mêmes bases et principes que ceux ayant présenté leur diplôme en juin 2018, cette bourse étant imputée sur le budget de l'Ecole et inscrite au BP 2019.

Soit donc :

- 87 euros pour chaque étudiant de 3^{ème} année qui se présente au Diplôme National d'Arts Plastiques (DNA) – session juin 2018
- 189 euros pour chaque étudiant de 5^{ème} année qui se présente au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) – session juin 2018.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 18 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

Annexe n°D.27-2018. Liste des étudiants DNA et DNSEP 2019

**ETUDIANTS DE 3E ANNEE PRESENTANT LEUR
DIPLOME DNA**

BERRIOT	Charles
BRILLET	Hugo
CARADI	Lucie
CARTIER	Jules
CHAMPEAU	Laure
CHINCHON	Emmy
CODECO DE AMORIM	Cristiano
CODINA	Max
COURNUT	Maud
DARRIET DE RUMIGNY	Anna
DAT	Benjamin
DE LAÂGE DE MEUX	Marius
DETOT	Jeanne
DIETZ	Jeffrey
DUCAU	Nino
DUNAND	Cécile
DUTOYA	Louis
EDELINE	Adrien
FAUCHET	Violaine
FAVREAU	Jean-Baptiste
FERNANDES	Laura
FERTILLET	Antonin
FERTIN	Juliette
FOIX	Jody
KIM	Hongrae
LABARTHE	Emma
LAGAUTERIE	Pierre
LAURO	Emma
LAVOCAT	Florent
LE GARS	Maëlle
LEBON	Keanu Ludovic
LI	Irena

LINNHOF	Kévin
LIU	Yueqiang
MAGNE	Florence
MOLLON	Louna
NUZZO	Julia
PALETTE	Benjamin
PODEVIGNE	Guillaume
POYET	Océane
ROJANO	Maria Luisa
ROYER	Pauline
SAINT-LAGER	Clémentine
SCOTT	Bronte
TRAPP	Alexiane
VERMIS	Roxane
VIDAL	Romain
WANG	Mengyu
XIAO	Xing

ETUDIANTS DE 5E ANNEE PRESENTANT LEUR DIPLÔME DNSEP-MASTER

BLANCHARD	Antonin
BRIEN	Morgane
CAHIER	Killian
EDMOND	Emilienne
EL AMRI	Yasmine
LALANNE	Anouk
LE LAY	Marine
PERRIN	Océane
ZHOU	Mi

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

D.28-2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Délibération n°D.28-2018 portant adoption du budget primitif 2019 de l'EBABX

Monsieur Fabien ROBERT, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2019 s'inscrit pour son élaboration dans la suite du débat d'orientations budgétaires 2019 qui s'est tenu lors du CA du 9 novembre 2018.

Dans ses attendus, celui-ci pointait :

- les objectifs et calendriers fixés à l'EBABX validés par le CA pour la période 2019-2021 avec l'échéance de l'accréditation de l'établissement en 2022 et le programme immobilier dans sa phase de travaux entre 2022 et 2024 ;
- l'impératif d'une refonte des critères et modalités de contribution des 4 contributeurs publics – Ville/Métropole/Région/Etat - à l'établissement via une convention-cadre pluriannuelle les engageant avec l'établissement en termes d'objectifs et de moyens ;
- l'impératif d'une réflexion pour une refonte des divers droits d'inscriptions des publics de l'école ;
- la nécessité d'un transfert de recettes entre les sections d'investissement et de fonctionnement en 2019, mesure exceptionnelle très encadrée au plan réglementaire, qui nécessitera la production et signature des engagements et perspectives budgétaires 2019-2021 précités pour être opéré ;
- la prudence à ne pas amoindrir nos résultats bruts annuels pour conserver un excédent budgétaire minimal lors des prochains exercices.

Suite à ce CA, les services de l'EBABX, de la ville, de l'Etat, de la DGFIP ont été consultés pour avancer sur l'ensemble de ces points. La visite et réunion de travail programmée le 10 janvier 2019 avec le Directeur Général des Services de Bordeaux Métropole - ville de Bordeaux et les élus en référence marque aussi l'urgence d'une avancée sur ces questions, avec des éléments et engagements nécessaires à formuler au cours du 1^{er} semestre 2019, dont les confirmations de recettes de tout ordre à valider lors du CA du 28 mars 2019.

FONCTIONNEMENT – Annexes 1 et 2

Bases budgétaires actualisées – dépenses de fonctionnement

Focus RH

L'étude détaillée, agent par agent, des évolutions de coûts RH sur la base des effectifs des personnels permanents stabilisés en 2019, et le maintien à l'identique des volumes jours/invités pour des séminaires/workshop/recherche... donne les projections suivantes pour 2019 :

- un **GVT strict** interne - Glissement Vieillesse Technicité (promotions/avancements de grade/avancements d'échelons/revalorisation des contractuels) de **1,06%** ;
- l'impact de la **réforme PPCR** (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) de **0,35%** ;
- l'impact de la **hausse des charges sociales** et patronales de **0,55%** ;
- un plafond du coût total de **chômage** à verser de **71.825 €**. Sur ce point est reporté le principe d'une adhésion pour 2019 à l'assurance chômage qui ne couvrirait pas le chômage des allocataires antérieurs tout en ajoutant la charge d'adhésion à Pôle Emploi = à reporter sur 2020 ou 2021 pour assumer le surcoût initial d'une telle adhésion avant retour sur investissement ;
- le maintien à l'identique des volumes heures et jours d'intervenants et invités, malgré un **objectif de + 7% à + 10% d'étudiants et élèves inscrits**
- aucun départ en retraite ayant un impact en 2019.

Charges de fonctionnement et d'amortissements

Notons ici :

- une forte hausse des charges d'amortissements, conséquence mécanique des investissements réalisés ces dernières années ;
- les frais de fonctionnement divers induits par l'extension provisoire pour les 3 prochaines années de l'EBABX sur le site quai de Brazza (loyers/assurances/aménagements/frais de fonctionnement) ;
- les frais de fonctionnement divers assumés pour le bon fonctionnement du Café Pompier.

A ce stade et sur ces bases, les projections en dépenses du BP 2019 sont les suivantes :

Dépenses	Prévisionnel réalisé 2018	Projection sur 2019
Ch 12 - RH	3 390 841 €	3 502 337 €
CH 11 et autres charges	546 309 €	463 000 €
Amortissements	77 052 €	100 298 €
Total dépenses	4 014 202 €	4 065 635 €

Bases budgétaires actualisées – recettes de fonctionnement consolidées

Sur la base des éléments d'introduction de cette délibération, du maintien à l'identique à cette date de l'ensemble des contributions publiques et droits d'inscription, avec un engagement de refonte de ces éléments dans le cadre d'une convention pluriannuelle pluri parties, les recettes avérées de l'établissement sont les suivantes :

Recettes	Recettes plancher 2019 = prévisionnel 2018 hors reprises d'excédents et soutiens à projets en cours d'année
Ville de Bordeaux	3 140 000,00 €
Etat hors projets	413 190 €
Région hors projet	115 000 €
Métropole	50 000 €
Autres recettes (CDG33-T.A....)	48 000 €
Ville de Floirac – cours publics	16 896 €
Droits d'inscriptions	179 767 €
Total recettes	3 962 853 €

Principes d'élaboration du BP 2019

Toutes activités intégrées, les éléments qui précèdent font état d'un reste à financer de **105 782€**

Les besoins en investissements pour 2019 sont fléchés sur des remplacements de matériels et quelques acquisitions complémentaires nécessités par l'activité 2019. **40.000 €** pourront donc être réaffectés de l'investissement vers le fonctionnement, suivant les contraintes de la réglementation en vigueur et la nécessité d'une convention portant sur les contributions des financeurs publics de l'établissement, ce au cours du 1^{er} semestre 2019.

Le reste à financer sur les bases précédentes se portera alors à **65 782 €**, appelant un réexamen des bases des contributions publiques et divers droits d'inscription de l'EBABX à adopter en CA au 1^{er} semestre.

Dans l'immédiat, le BP 2019 à l'équilibre est le suivant, détaillé dans les annexes 1 et 2, avec le rappel de l'année antérieure et une projection du réalisé 2018.

BP 2019 : Recettes de fonctionnement

RECETTES	BP 2019
Ville de Bordeaux	3 140 000,00 €
Etat hors projets	413 190 €
Région hors projet	115 000 €
Métropole	50 000 €
Autres recettes (CDG33-T.A....)	48 000 €
Ville de Floirac – cours publics	16 896 €
Droits d'inscriptions	179 767 €
Total recettes	3 962 853 €

BP 2019 : Dépenses de fonctionnement

Dépenses	Prévisionnel réalisé 2018	BP 2019
Ch 12 - RH	3 390 841 €	3 416 555 €
CH 11 et autres charges	546 309 €	446 000 €
Amortissements	77 052 €	100 298 €
Total dépenses	4 014 202 €	3 962 853 €

INVESTISSEMENT – Annexe 3

Pour la section d'investissement, les projections en recettes s'appuient sur les amortissements tels que portés en charge en section de fonctionnement et pour une autre partie sur la dotation statutaire de la ville de Bordeaux.

Pour ce qui est des dépenses 2019, elles donnent actuellement lieu à des identifications et priorités et porteront sur :

- des renouvellements de matériels informatiques, audio, photo et vidéo
- des actualisation et achats de logiciels
- des compléments d'équipements pour les ateliers mis à niveau en 2017 et 2018

A noter que le montant de la ligne 2188 « autres outillages et équipements » donnera lieu à un engagement de 40.000 € en début d'exercice 2019 pour que cette somme ainsi « réservée » puisse donner lieu à une réaffectation en fonctionnement en cours d'exercice.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur cette proposition et ses annexes.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 18 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

Annexe 1 - D.28-2019 - BP 2019 Fonctionnement - EBABX

Bureau du Courrier

Dépenses de fonctionnement (en €)			
	Rappel BP 2018 du 21.12.17	Estimation réalisée 2018	BP 2019
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 467 457,00 €	3 390 841,00 €	3 416 555,00 €
6336 cotisations au CDG et CNFPT	45 000,00 €	42 561,00 €	43 000,00 €
6338 autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 500,00 €	919,00 €	1 000,00 €
64111 rémunération principale	1 085 000,00 €	1 036 790,00 €	1 025 000,00 €
64112 INBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	21 000,00 €	19 315,00 €	21 000,00 €
64118 autres indemnités	255 000,00 €	279 434,00 €	268 598,00 €
64131 rémunérations	1 044 157,00 €	1 057 781,00 €	1 044 157,00 €
6451 cotisations URSSAF	574 000,00 €	552 157,00 €	574 000,00 €
6453 cotisations caisses de retraites	392 000,00 €	349 131,00 €	392 000,00 €
64731 versées directement	40 000,00 €	41 735,00 €	40 000,00 €
6474 versements aux autres œuvres sociales	1 500,00 €	1 150,00 €	1 500,00 €
6475 médecine du travail, pharmacie	4 500,00 €	5 984,00 €	4 500,00 €
6488 autres charges	3 800,00 €	3 904,00 €	3 800,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	387 900,00 €	518 402,00 €	412 960,00 €
60611 Eau et assainissement	100,00 €	- €	1 500,00 €
60612 Energie - Electricité	3 000,00 €	1 458,00 €	3 000,00 €
60623 Alimentation	3 000,00 €	2 776,00 €	3 000,00 €
60631 Fournitures d'entretien	5 400,00 €	6 754,00 €	7 000,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	12 000,00 €	18 537,00 €	14 000,00 €
6064 Fournitures administratives	4 000,00 €	8 379,00 €	8 000,00 €
6065 Livres, disques, cassettes...	4 500,00 €	11 708,00 €	8 000,00 €
6067 Fournitures scolaires // consommables ateliers pédagogiques	45 000,00 €	58 382,00 €	45 037,00 €
6068 Autres matières et fournitures // bâtiments	18 000,00 €	46 035,00 €	32 500,00 €
6132 Locations immobilières	18 000,00 €	21 016,00 €	18 000,00 €
6135 Locations mobilières	24 000,00 €	37 656,00 €	25 000,00 €
614 Charges locatives et de copropriété	1 100,00 €	960,00 €	1 100,00 €
61522 Bâtements // petits travaux	5 990,00 €	8 416,00 €	6 000,00 €
61558 Autres biens mobiliers // réparations	3 500,00 €	6 870,00 €	6 500,00 €
6156 Maintenance	17 000,00 €	5 453,00 €	6 000,00 €
616 Primes d'assurance (RC + personnel)	25 000,00 €	23 122,00 €	30 000,00 €
6182 Documentation générale et technique // abonnements	4 500,00 €	4 357,00 €	4 500,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	9 446,00 €	10 000,00 €
6188 Autres frais divers // prestations de service liées à pédagogie	11 000,00 €	12 781,00 €	9 000,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 200,00 €	405,00 €	1 200,00 €
6226 Honoraires des invités dans cadre pédagogique, workshop, invités récurrents ou ponctuels	22 160,00 €	19 936,00 €	16 000,00 €
6228 Divers // prestations intellectuelles liées à événement pédagogique / com	13 250,00 €	37 570,00 €	8 400,00 €
6231 Annonces et insertions	10 000,00 €	8 195,00 €	8 200,00 €
6236 Catalogues et imprimés // petites impressions externalisées	- €	886,00 €	- €
6237 Publications // éditions	- €	- €	- €
6241 Transports de biens	500,00 €	- €	200,00 €
6247 Transports collectifs	8 000,00 €	4 040,00 €	4 000,00 €
6251 voyages et déplacements	- €	32 135,00 €	16 473,00 €
6256 missions personnel, déplacements, repas, hébergements + dans cadre Erasmus	42 500,00 €	35 890,00 €	32 000,00 €
6257 réception invités / jury diplôme / hébergement, déplacement, repas	35 000,00 €	53 177,00 €	47 000,00 €
6261 Frais d'affranchissement	5 000,00 €	5 474,00 €	5 500,00 €
6262 Frais de télécommunications	5 000,00 €	5 835,00 €	5 000,00 €
627 Services bancaires	200,00 €	342,00 €	400,00 €
6281 Concours divers // cotisations ANdEA, club des grandes écoles d'Aquitaine, ELIA, PRES.BEAR, Comité EPCC...	10 000,00 €	11 875,00 €	11 950,00 €
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes (suite bilan workshop ipb)	- €	- €	- €
6288 divers, autres services extérieurs // prestations services liées à administration générale	20 000,00 €	18 446,00 €	18 500,00 €
651 redevances logicielles	10 000,00 €	12 118,00 €	12 000,00 €
6574 subvention de fonctionnement aux associations	- €	- €	6 000,00 €
666 pertes de change (régie d'avance à l'international)	100,00 €	40,00 €	40,00 €
67 bourses - charges exceptionnelles	25 000,00 €	16 789,00 €	15 000,00 €
c/6811 dotation aux amortissements	77 000,00 €	77 052,00 €	100 298,00 €
Total dépenses de fonctionnement	3 967 457,00 €	4 014 202,00 €	3 962 853,00 €
Recettes de fonctionnement (en €)			
7067 droits d'inscription	179 767,00 €	187 714,00 €	179 767,00 €
7388 taxe d'apprentissage	7 500,00 €	8 539,00 €	7 500,00 €
74718 contribution statutaire de l'Etat	386 000,00 €	386 000,00 €	386 000,00 €
74718 contribution de l'Etat pour projets-partenariats-recherche-jurys	52 190,00 €	19 500,00 €	27 190,00 €
7472 contribution de la Région	115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
7472 contribution de la Région sur projets	- €	8 730,00 €	- €
74748 contribution statutaire de la Villa de Bordeaux	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €	3 140 000,00 €
74748 contribution sur projet quartier de la ville de Bordeaux	- €	2 000,00 €	- €
74758 contribution Métropole	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
7477 fonds européens (contrat ERASMUS)	19 000,00 €	15 858,00 €	16 000,00 €
70878 Remboursement de frais type ANdEA/Kedge/IPB/EnsapBx/ville de Floirac	8 000,00 €	51 228,00 €	37 396,00 €
6419 Autres (maladie/accidents...)	10 000,00 €	3 472,00 €	4 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	3 967 457,00 €	3 988 041,00 €	3 962 853,00 €

Annexe 2 - D - 28-2018 Année 2019 projection des charges à caractère général - analytique pédagogique et structurel

[illegible]

Bureau du Courrier

Annexe 3 D.28-2018

Dépenses d'investissement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018 du 21.12.17	Prévision réalisé 2018	BP 2019
2031 Frais d'études							
2051 Concessions et droits - logiciels	14 088 €	8 773 €	8 165 €	7 497 €	5 000 €	- €	18 000 €
2181 Aménagements divers					8 000 €	15 408 €	17 298 €
2183 Equipements informatiques et assimilés	13 352 €	72 475 €	15 619 €	11 111 €	20 000 €	- €	10 000 €
2184 Mobiliers	7 970 €	2 024 €	6 770 €	19 407 €	50 000 €	43 178 €	40 000 €
2188 Autres outillages et équipements	30 551 €	50 344 €	98 884 €	2 746 €	5 000 €	17 596 €	15 000 €
					49 000 €	92 246 €	60 000 €
Total	65 961 €	133 616 €	129 438 €	40 761 €	132 000 €	168 428 €	160 298 €

Recettes d'investissement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018 du 21.12.17	Prévision réalisé 2018	BP 2019
40 Amortissements	77 415 €	75 924 €	79 390 €	77 313 €	77 000 €	77 052 €	100 298 €
13248 Contribution statutaire de la ville de Bordeaux	40 000 €	60 000 €	30 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Sous total	117 415 €	135 924 €	109 390 €	137 313 €	137 000 €	137 052 €	160 298 €
Report du résultat année n-1	19 260 €	70 714 €	73 022 €	52 974 €	- €	149 526 €	- €
Total Recettes	136 675 €	206 638 €	182 412 €	190 287 €	137 000 €	286 578 €	160 298 €

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

D.29-2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Délibération n°29-2018 portant adoption des modalités de mobilité étudiante entre l'EBABX et ses partenaires de Fukuoka

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer le cadre de notre coopération avec l'Université de Fukuoka, les modalités d'échange d'étudiants ont été rediscutées entre les partenaires. Chaque établissement peut maintenant proposer, à son partenaire, la candidature d'un étudiant par semestre (au lieu de 1 tous les deux ans comme spécifié dans l'ancienne convention), et cela en fonction des moyens qui peuvent être alloués par l'établissement, la situation de l'étudiant, la pertinence de cette mobilité dans le cadre de ses études.

Chaque établissement est maintenant responsable de l'organisation du soutien financier de ses propres étudiants, qui peuvent par ailleurs bénéficier d'une aide régionale à la mobilité.

L'étudiant pourrait ainsi bénéficier des aides suivantes pour une mobilité de 3 mois :

- 700€ de bourses régionales pour une mobilité d'étude de 3 mois (sous réserve d'éligibilité de l'étudiant au dispositif régional)
- une prise en charge par l'EBABX du déplacement A/R Bordeaux-Fukuoka comme dans le cadre de la convention précédente
- une aide à la subsistance de 400€ par mois financée par l'EBABX

Pour rappel, l'ancienne convention permettait à chaque école d'envoyer un de ses étudiants pour 3 mois dans l'école partenaire, une année sur deux. L'école d'accueil donnait une bourse de 3000€ à l'étudiant en mobilité et l'établissement d'envoi payait le billet d'avion.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 18 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

D.30-2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Délibération n°30-2018 portant autorisation de signature de la convention portant programme d'échanges étudiants entre le BCI et l'EBABX

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La convention avec le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) arrive à échéance et demande à être renouvelée. Il s'agit d'une convention entre le BCI et l'EBABX permettant les mobilités d'étude entrantes et sortantes des étudiants de l'EBABX et de nos partenaires canadiens. (convention jointe en annexe)

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 18 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

26 DEC. 2018

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

D.31-2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Délibération D.31-2018 portant autorisation d'adhésion au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance du CDG33 et signature du contrat d'assurance pour la couverture du risque incapacités de travail du personnel avec la CNP

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'EBABX adhère depuis 2012 au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance statutaire du CDG 33 et a conclu un contrat avec CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel.

Cette solution présente de nombreux avantages par un traitement de proximité des dossiers et la disponibilité d'un conseil technique au plan local.

Il propose donc au Conseil d'Administration de reconduire ce dispositif, et à ce titre,

- de confier au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel ;
- d'autoriser le Président à conclure la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion
- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 18 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

EBABX

**École supérieure
des Beaux-Arts
de Bordeaux**

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

26 DEC. 2018

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

D.32-2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Délibération n°32-2018 portant adoption des modalités de soutien à une mobilité nationale pour un étudiant en 4^{ème} année

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Kaile Vezza, étudiant en 4^{ème} année en Art sollicite une aide de la part de l'EBABX pour réaliser son projet de mobilité de master. Contrairement à d'autres étudiants, Kaile Vezza ne réalise pas sa mobilité à l'étranger mais souhaite effectuer un « tour de France » des écoles d'art. Ce déplacement a pour but de récolter de la « matière » (entretiens principalement) pour son mémoire dont le sujet traitera principalement du rapport à l'écriture pour les étudiants en école d'art.

Cette mobilité étant réalisée sur le territoire national, il n'est pas éligible aux bourses régionales de mobilité.

C'est pourquoi, nous proposons une aide à la mobilité d'un montant de 395€ pour le financement de ses transports (abonnement TGV max 79€ X 5 mois). Comme toutes les bourses de mobilité, une avance de 80% lui sera versée avant son départ et les 20% du solde à réception des pièces justificatives (originaux des abonnements mensuels).

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 18 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 9h

D.33-2018

Aujourd'hui mardi 18 décembre deux mille dix huit à neuf heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux
à la convocation de

Monsieur Fabien ROBERT- Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Claire JACQUET, Constance MOLLAT, Estelle GENTILLEAU, Delphine JAMET,
Camille de SINGLY
MM. Fabien ROBERT, Benjamin PALETTE, Guillaume POUDEVIGNE, Didier ARNAUDET,
Paul DUPOUY, Jean Charles ZEBO, Bertrand FLEURY,

Etaient représentés avec pouvoirs donnés :

M. Alain JUPPE par M. Fabien ROBERT, Mme Emilie KUZIEW par Mme Constance
MOLLAT, M. Didier LALLEMENT par M. Bertrand FLEURY, Mme Arielle PIAZZA par
Mme Estelle GENTILLEAU, M. Cyriaque MONIEZ par Mme Camille de SINGLY, Mme
Dominique IRIART par M. Didier ARNAUDET.

Etaient excusés, non représentés :

M. Benoit MARTIN, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc LAFOSSE, Mme Elisabeth
TOUTON,

Monsieur le Président constate que le **quorum** est atteint, et est nommé **secrétaire de séance**.

Délibération D.33-2018 portant convention et soutien de l'association des élèves des Beaux Arts de Bordeaux – Café Pompier

Monsieur Fabien Robert, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'EBABX a signé pour cette fin d'année 2018 une convention de partenariat avec l'association des élèves des Beaux Arts de Bordeaux - Café Pompier, nommant le cadre et les obligations réciproques dans les usages du lieu et sa gestion.

Cette réécriture a donné par ailleurs lieu à l'examen du modèle économique du Café Pompier et de la volonté de l'EBABX de permettre une pérennité des services rendus, entretiens des locaux et usages du lieu aujourd'hui supportés entièrement par l'association, ses bénévoles et ses employés.

L'objectif posé à la rentrée de septembre 2018 d'un rééquilibrage des usages, entretien des locaux partagés, remise à niveau des équipements et qualité du service a été atteint en conjuguant les efforts de l'association et de l'EBABX. Mais ces équilibres sont fragiles en raison de la structuration même du Café Pompier qui en fait par ailleurs l'identité et la singularité.

La perspective d'une contractualisation directe par l'EBABX d'une employée référente pour le Café Pompier a aussi été partagée par les deux parties.

Dans le cadre budgétaire qui est le nôtre et à ce stade d'adoption du BP 2019, ce recrutement direct ne peut être effectif.

Toutefois, les moyens ont été mobilisés dans le cadre du BP 2019 pour un soutien à l'association, lui permettant de contractualiser la salariée référente de l'association dans des conditions conformes à ses tâches et missions, qui passerait ainsi à plein temps d'activité.

Ceci correspond aux nécessités d'usages et exigences de l'EBABX dans le cadre de la convention (jointe en annexe).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette autorisation de signature de la convention jointe en annexe et versement d'une subvention affectée d'un montant de 6.000 euros à l'association, en 3 phases de 2.000 euros en janvier 2019, 2.000 euros en avril 2019 et 2.000 euros fin juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux Arts, le 18 décembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME

M. Fabien ROBERT

Président